

Remplace la date 14-nov.-2023

Date de révision 22-févr.-2024

Numéro de révision 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11286

Numéro du fiche de données de sécurité 11286

Nom du produit DOWSIL Z 6689 WATER REPELLENT

Autres moyens d'identification

Market Specific UFI FDJ7-A0R8-Q00R-JYXQ

Synonymes DOW CORNING Z-6689 WATER REPELLENT

Substance pure/mélange Mélange

Contient METHANOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
produits routiers et de construction.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 2 - (H371)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient METHANOL

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P260 - Ne pas respirer les aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Le produit est un accumulateur statique.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro	CE n° (numéro)	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
--------------	------------	--------	----------------	----------------	-----------	-----------	-----------

		d'enregistrement REACH	d'index UE)	selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	>= 8.0 - <= 11.0 %	01-211951743 6-40	214-685-0	Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
TRIETHOXYOCTYL SILANE 2943-75-1	>= 4.4 - <= 5.7 %	01-211997231 3-39	220-941-2	Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
METHANOL 67-56-1	>= 1.7 - <= 4.5 %	01-211943330 7-44	200-659-6 (603-001-00-X)	Acute Tox. 3 (H311) STOT SE 1 (H370) Acute Tox. 3 (H301) Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H331)	STOT SE 1 :: C>=10% STOT SE 2 :: 3%<=C<10%	-	-
TITANIUM TETRABUTANOLATE 5593-70-4	>= 1.8 - <= 2.1 %	01-211996742 3-33	227-006-8	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335) (H336) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	>= 0.08 - <= 0.13 %	01-211997629 0-35	214-189-4	Repr. 2 (H361f) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTRASILOXANE 556-67-2	<= 0.016 %	01-211952923 8-36	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	= 11685	> 9500	Aucune donnée disponible	> 7596.322	Aucune donnée disponible
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	= 5110	= 6730 = 8000	Aucune donnée disponible	> 21.974	Aucune donnée disponible
METHANOL 67-56-1	= 340	= 15800	Aucune donnée disponible	= 3	Aucune donnée disponible
TITANIUM TETRABUTANOLATE	= 4220	= 5300	= 11	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
5593-70-4					
DIMETHOXYDIMETHYL SILANE 1112-39-6	> 2000 - 5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	> 4.7	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTRISILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	≈36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Si la personne est pleinement consciente, donnez-lui 1 tasse ou 8 onces (240 ml) d'eau. Si l'avis médical est retardé et si un adulte a avalé plusieurs onces de produit chimique, donnez-lui 3 à 4 onces (1/3 à 1/2 tasse) (90 à 120 ml) d'alcool fort tel que du whisky 80 proof. Pour les enfants, donnez proportionnellement moins d'alcool à une dose de 0,3 once (1 1/2 c. à thé) (8 ml) d'alcool pour 10 livres de poids corporel, ou 2 ml par kg de poids corporel [par exemple, 1,2 once (2 1/3 cuillères à soupe) pour un enfant de 40 livres ou 36 ml pour un enfant de 18 kg]. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Dans les cas où
------------------------	--

plusieurs onces (60 à 100 ml) ont été ingérées, envisagez l'utilisation d'éthanol et l'hémodialyse dans le traitement. Consultez la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace comprise entre 100 et 150 mg/dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consultez la littérature standard pour plus de détails sur le traitement. Le 4-méthylpyrazole (Antizol®) est un bloqueur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), du di- ou triéthylène glycol (DEG, TEG), de l'éther butylique de l'éthylène glycol (EGBE) ou du méthanol. intoxication si disponible. Protocole au fomépipazole (Brent, J. et al., New England Journal of Medicine, 8 février 2001, 344:6, p. 424-9) : dose de charge de 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie d'une dose en bolus de 10 mg/kg. kg toutes les 12 heures ; après 48 heures, augmentez la dose du bolus à 15 mg/kg toutes les 12 heures. Continuez le fomépipazole jusqu'à ce que le méthanol sérique, l'EG, le DEG, le TEG ou l'EGBE soient indétectables. Les signes et symptômes d'empoisonnement comprennent une acidose métabolique à trou anionique, une dépression du SNC, une lésion des tubules rénaux et une éventuelle atteinte des nerfs crâniens à un stade avancé. Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes exposées de manière significative doivent être observées pendant 24 à 48 heures afin de détecter tout signe de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire avec ventilation mécanique et pression expiratoire positive peut être nécessaire. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Le danger lié à l'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec la toxicité lorsqu'on envisage de vider l'estomac. Le traitement de l'exposition doit être axé sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Vapours may form explosive mixtures with air.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes métalliques. Formaldéhyde. Méthanol. Éthanol. BUTANOL.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3YE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Vapours may form explosive mixtures with air.

Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Suppress (knock down) gases/vapours/mists with a water spray jet. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Le produit est un accumulateur statique.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter le contact avec : Agents comburants forts. Peroxyde organique. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques.
-----------------------------------	--

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
METHANOL 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ *	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³ *

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	France
METHANOL 67-56-1	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	-	3.6 mg/m ³ [4] [6]	25.6 mg/m ³ [4] [6]
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	-	2.5 mg/kg bw/day [4] [6]	17.6 mg/m ³ [4] [6]
TITANIUM TETRABUTANOLATE 5593-70-4	-	-	127 mg/m ³ [4] [6]
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	-	7.44 mg/kg/day [4] [7] 7.44 mg/kg/day [4] [6]	88.4 mg/m ³ [4] [7] 88.4 mg/m ³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m ³ [4] [6] 73 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
--------------	---------	-----------	------------

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	0.26 mg/m ³ [4] [6]	7.2 mg/m ³ [4] [6]	6.25 mg/m ³ [4] [6]
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	4.3 mg/m ³ [4] [6]
TITANIUM TETRABUTANOLATE 5593-70-4	3.75 mg/kg bw/day [4] [6]	37.5 mg/kg bw/day [4] [6]	152 mg/m ³ [4] [6]
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	5.21 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m ³ [4] [6] 13 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
TITANIUM TETRABUTANOLATE 5593-70-4	0.08 mg/L	2.25 mg/L	0.008 mg/L	-	-
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	0.24 mg/l	-	0.024 mg/l	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE 1185-55-3	0.73 mg/kg	0.073 mg/kg	-	0.03 mg/kg	-
TRIETHOXYOCTYLSILANE 2943-75-1	19 mg/kg dry weight dw	1.9 mg/kg dry weight dw	-	3.8 mg/kg dry weight dw	56 mg/kg food
TITANIUM TETRABUTANOLATE 5593-70-4	0.069 mg/kg	0.007 mg/kg	65 mg/L	0.017 mg/kg dry weight dw	-
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE 1112-39-6	0.22 mg/kg	0.022 mg/kg	10 mg/L	0.053 mg/kg	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polyvinyl chloride (PVC)	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 240 minutes

Protection de la peau et du corps

Bottes antistatiques. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Straw
Odeur	Forte
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs**

Point de fusion / point de congélation

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 65 °C

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Remarques • Méthode

Aucune information disponible.

@ 760 mmHg.

Sans objet.

Aucune information disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	10 °C	Setaflash closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Sans objet. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	35 mm²/s	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	0.96	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Sans objet.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

Matières solides inflammables Sans objet

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit: Agents comburants forts. Vapours may form explosive mixtures with air. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes métalliques. Formaldéhyde. Méthanol. Éthanol. BUTANOL.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Peut provoquer une légère irritation. Rougeur.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale) 2,222.20 mg/kg
 ETAmél (voie cutanée) 6,666.70 mg/kg
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 66.70 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	= 11685 mg/kg (Rat)	> 9500 mg/kg (Rabbit)	> 7605 ppm (Rat) 6 h
TRIETHOXYOCTYLSILANE	5110 mg/kg (Rat)	= 6730 mg/kg (Rabbit) = 8000 mg/kg (Rabbit)	> 22 ppm (Rat) 4 h
METHANOL	50-300 mg/kg	1000-2000 mg/kg	10-20 mg/l
TITANIUM TETRABUTANOLATE	= 4220 mg/kg (Rat)	= 5300 mg/kg (Rabbit)	= 11 mg/l (4h)
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	> 2000 - 5000 mg/kg (Rat)	-	> 4.7 mg/l (Rat) 4 h
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rabbit)	= 36 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut provoquer une légère irritation. Rougeur.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une

					légère irritation Rougeur
--	--	--	--	--	------------------------------

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Légèrement irritant pour la peau

TITANIUM TETRABUTANOLATE (5593-70-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin				Irritation oculaire modérée

TITANIUM TETRABUTANOLATE (5593-70-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Aucune irritation oculaire attendue

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye		Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

TITANIUM TETRABUTANOLATE (5593-70-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres.
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Les études de toxicité génétique in vitro se sont révélées négatives dans certains

		cas et positives dans d'autres.
	in vivo	Les études de toxicité génétique animale se sont révélées négatives dans certains cas et positives dans d'autres cas.

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur chez le rat à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus de femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour l'homme. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la

		reproduction
--	--	--------------

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	Négatif For Male Reproduction NOAEL 1,600 mg/kg/day
	Souris	Toxic to development LOAEL 4,000
	Souris	Toxic to development NOAEL 1.3 mg/l

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

STOT - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation	NOAEL 6.55 mg/L	4 weeks	Non classé
	Rat	Inhalation	NOAEL 13.1 mg/L	6 weeks	Non classé
	Rat	Oral(e)	NOAEL 2,500 mg/kg	90 jours	Non classé

TITANIUM TETRABUTANOLATE (5593-70-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires
					Peut provoquer somnolence ou vertiges

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune

					toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.
--	--	--	--	--	---

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Human	Inhalation			Risque avéré d'effets graves pour les organes
	Human	Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges
	Rat	Inhalation		6 heures	Some positive data exist, but the data are not sufficient for classification
	Human	Oral(e)			Risque avéré d'effets graves pour les organes
	Human	Oral(e)			Peut provoquer somnolence ou vertiges

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Informations sur les composants

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Résultats
		Négatif.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

**Toxicité pour le milieu aquatique
inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 110 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 122 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 3.6 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	>= 3.6 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	EC10	> 100 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	>= 10 mg/L	21 jours	

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.055 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 0.049 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.13 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	> 0.13 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	
Toxicité aquatique chronique	Pimephales promelas	NOEC	> 0.036 mg/L	32 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	>= 0.199 mg/L	21 jours	

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues	CE50	16.9 mg/L	69 heures	
	Crustacés	CL50	15900 mg/L	96 heures	
	Poisson	CL50	15400 mg/L	96 heures	
	Algues	CEr50	22000 mg/L	96 heures	
	Autres organismes aquatiques	CL50	54890 mg/L	96 heures	
	Water flea	CL50	3289 mg/L	48 heures	
	Algues	NOEC	9.96 mg/L	96 heures	
	Poisson	NOEC	158000 mg/L	8.33 jours	
	Water flea	NOEC	122 mg/L	21 jours	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	IC50	>1000 mg/L	3 heures	
	Barley	CE50	15492 mg/kg	14 jours	
	Redworm	CE50	26646 mg/kg	63 jours	
	Springtail	CE50	5683 mg/kg	28 jours	

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 126 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 119 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	> 118 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)		CE50	> 100 mg/L	3 heures	

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	EC10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	

Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	
					Based on testing of comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethyl Cyclotetrasiloxane (D4) from migration to water from the product as supplied is below the D4 established no-effect threshold (< 0.0079 mg/L) for aquatic organisms.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

TRIMETHOXY (METHYL) SILANE (1185-55-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation 54%	N'est pas facilement biodégradable

TRIETHOXYOCTYLSILANE (2943-75-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation 31.5%	N'est pas facilement biodégradable

METHANOL (67-56-1)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	92% Biodégradation	Facilement biodégradable
	3 jours	91% Biodégradation	Facilement biodégradable

DIMETHOXYDIMETHYLSILANE (1112-39-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	28 jours	Biodégradation 0%	N'est pas facilement biodégradable

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	-0.82
TRIETHOXYOCTYLSILANE	6.41

METHANOL	-0.77
TITANIUM TETRABUTANOLATE	0.88
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	2
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	6.49

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
TRIMETHOXY (METHYL) SILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
TRIETHOXYOCTYLSILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
METHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
TITANIUM TETRABUTANOLATE	La substance n'est pas PBT/vPvB
DIMETHOXYDIMETHYLSILANE	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993

Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TRIMETHOXY (METHYL) SILANE, METHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3

Code ERG 3H

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993

Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TRIMETHOXY (METHYL) SILANE, METHANOL)

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

N° d'urgence F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TRIMETHOXY (METHYL) SILANE, METHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 601, 640D

Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TRIMETHOXY (METHYL) SILANE, METHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 601, 640C

Code de classification F1

Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
METHANOL 67-56-1	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331
pour la protection de l'environnement 4722

Nom chimique	Numéro CAS	Category
METHANOL	67-56-1	Present

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
METHANOL - 67-56-1	69. 75.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Nom chimique	ANNEX I	Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)
METHANOL 67-56-1	N22	Present

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Substances
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Substances

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 8 13 15**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Spenceley

Préparée par

Remplace la date 14-nov.-2023

Date de révision 22-févr.-2024

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité